

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Compagnie d'assurance-vie John Hancock (autre nom utilisé par John Hancock Life Insurance Company)

Avis d'annulation de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers annule le permis d'assureur de Compagnie d'assurance-vie John Hancock en conformité avec la Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32.

Cette annulation fait suite à une demande de l'assureur ayant cessé ses activités au Québec.

Le siège de l'assureur est situé au 601 Congress Street, Boston, Massachusetts 02110 U.S.A.

Le représentant principal au Québec est monsieur David Eramian de Lavery DeBilly dont l'établissement d'affaires est situé au 1, place Ville-Marie - Bureau 4000, Montréal (Québec) H3B 4M4.

À compter de la date de la signature de cet avis, Compagnie d'assurance-vie John Hancock n'est plus autorisée à exercer ses activités, au Québec, dans le domaine des assurances.

Fait le 20 octobre 2009

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet.

AXIS Compagnie de Réassurance (succursale canadienne) (autre nom utilisé par AXIS Reinsurance Company (Canadian Branch))

Avis d'émission de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a émis, en date du 21 octobre 2009, un permis d'assureur à AXIS Compagnie de Réassurance (succursale canadienne), autre nom utilisé par AXIS Reinsurance Company (Canadian Branch), l'autorisant à exercer au Québec les catégories d'assurance suivantes :

Assurance contre la maladie ou les accidents*
Assurance automobile
Assurance aviation*
Assurance de biens
Assurance des chaudières et des machines
Assurance cautionnement

Assurance crédit*
Assurance contre le détournement
Assurance de frais juridiques*
Assurance grêle
Assurance contre l'incendie
Assurance de responsabilité

*Activités limitées à la réassurance

Le représentant principal au Québec est Me Robert Emblem, du cabinet Nicholl Paskell-Mede LLP, dont l'établissement d'affaires est situé au 630 boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 1700, Montréal (Québec)

Le siège de l'assureur est situé au 11680 Great Oaks Way, Suite 500, Alpharetta, Georgie, 30022 U.S.A.

Fait le 21 octobre 2009

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.